



## Commune du PETIT BORNAND LES GLIERES

\*\*\*\*\*

### Annexes Sanitaires Volet Eaux Usées

\*\*\*\*\*

**Zones d'assainissement collectif :**

- Assainissement collectif existant
- Réseau EU existant
- Réseau EU refovement à créer
- Réseau EU gravitaire à créer
- Assainissement collectif futur à court, moyen et long terme
- STEP existante
- STEP à créer

**Divers :**

- Contour PLU (zone U et AU)
- Périmètre de protection de captage (PI immédiat, PR rapproché, PE éloigné)
- Réseau hydrographique
- Zone Humide (inventaire départemental)

**Zones d'assainissement non collectif :**

- Assainissement non collectif
- Fosse
- Réseau EP existant

Emprise réelle du plan:



Certifié conforme par le Maire, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2017, approuvant le PLU de Petit-Bornand-les-Glières.

Le Maire  
Marc CHUARD

Date : Février 2017

Echelle: 1/10 000

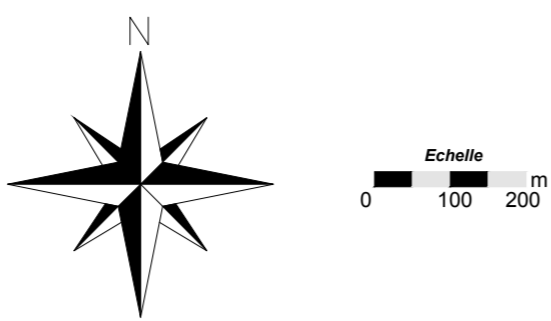
Fichier: AS\_EU\_Pt-BORNAND.dwg

Dessin: S. BRUN



EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<<Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés>> <<Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite>>



### Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Non Collectif

(Nomenclature Conseil 2012)  
ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Vert 2°: Terrain moyennement perméable - Grande surface disponible -> Filière conseillée : Fosse septique toutes eaux - épardage en pente
- Saumon°: Terrain moyennement perméable dès la surface, pente moyenne -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé Rejet dans des tranchées d'épardage.
- Bleu°: Terrain perméable en profondeur, pente nulle à moyenne. -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé (étanche ou non) - Rejet dans puits d'infiltration

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange°: Terrain moyennement perméable. -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé -> En cas de manque de place: Filière conseillée: Filtre compacte ou "Innovante" via le site des produits techniques dans le rapport "Cartes d'Aptitudes des Milieux" et dans les filières techniques d'origine.
- Rouge°: Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation. -> Filière conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel -> En cas de manque de place ou topographie difficile: Filière conseillée: Filtre compacte ou "Innovante" via le site des produits techniques dans le rapport "Cartes d'Aptitudes des Milieux" et dans les filières techniques d'origine.

\* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".  
Le service public d'assainissement non collectif de la Commune de Petit-Bornand-les-Glières tient à disposition des pétitionnaires, des cartes de charges polluantes par habitant. Elles indiquent les charges polluantes à traiter par habitant et le type de traitement non collectif de référence à installer en cas de demande ou pour servir de base à la justification de la conception et l'approvisionnement du dispositif proposé. En cas de doute avant ou lors des propositions techniques faites par le pétitionnaire ou le pétitionnaire, il est recommandé de solliciter un avis d'expert local ou un avis de l'organisme de référence de la région.

Possibilités de rejet :

7/21

Limite des sous bassins versants  
Nombre d'habitants/Nbre d'équivalents-habitants (EH)  
Indice de saturation/ Nbre de EH existants / Nbre de EH critiques

Indice saturé Indice presque saturé Indice non saturé  
 Rejet déconseillé Rejet tolérable Rejet possible

### Tableau récapitulatif des projet d'assainissement

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Création de la STEP et des réseaux d'eaux usées :

| PROJETS   | OBJECTIFS   |
|---|-------------|
| 1) CHEF-LIEU  | COURT TERME |
| 2) LE CRET NORD   | COURT TERME |
| 3) LE CRET 1  | COURT TERME |
| 4) AU FOND DES PRES   | COURT TERME |
| 5) LE CRET 2  | MOYEN TERME |
| 6) VILLARD  | MOYEN TERME |
| 7) Extension de la STEP à 900 EH possible mais non programmée à ce jour | LONG TERME  |

Attention: les tracés de réseaux à créer sont indicatifs et doivent être confirmés par des levés topographiques.

